

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 25108 Numéro SIREN : 533 591 020 Nom ou dénomination : CIRCET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2022 sous le numéro de dépôt 33729



20220337292017

DATE DEPOT : 08/04/2022

N° DE DEPOT : 33729

N° GESTION : 2014B25108

N° SIREN : 533591020

DENOMINATION : CIRCET SERVICES

ADRESSE : 53 av d'Italie 75013 Paris

MILLESIME : 2017

Certifié conforme

CIRCET SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 330.000 euros

Siège social : 53 Avenue d'Italie, 75013 PARIS

533 591 020 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 24 MAI 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT
ET LE VINGT QUATRE MAI
A 09 HEURES 30

A SOLLIES PONT (83210), 14 Avenue Lion, Z.A La Poulasse,

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

08 AVR. 2022

Sous le N° :

333 29

La société CIRCET RESEAUX, Société par actions simplifiée au capital de 26 001 242 euros, dont le siège social est au 53-57 avenue d'Italie, 75013 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 812 680 031, représentée par sa Présidente la société CIRCET GROUPE, société par actions simplifiée dont le siège social est à PARIS (75001), 25 Avenue de l'Opéra, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 812 347 763 RCS PARIS, elle-même représentée par sa Présidente la société CIRCET ODYSSEE, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 25 Avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 834 641 821, elle-même représentée par sa Présidente la société LAMAZOU HOLDING, société par actions simplifiée ayant son siège social 1 rue Favard, 75002 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 834 906 505, elle-même représentée par son Président Monsieur Philippe LAMAZOU,

Associée unique, non Président, de la Société CIRCET SERVICES,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2017 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par la société CIRCET ODYSSEE, Présidente non associée.

II - A PRIS LES DECISIONS RELATIVES :

- au rapport de gestion du Président, ainsi qu'au rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- à l'approbation desdits comptes, bilan et conventions : quitus au Président,
- à l'affectation du résultat ;
- aux conventions visées à l'article L 227-10 du code du commerce ;
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des Impôts, l'associée unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal pour un montant de 4 775 euros et que par conséquent l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 1592 euros, décide d'approuver

ces deux montants.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire, d'un montant de 111 404 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 111 404 euros.

Duquel se déduit l'affectation à la réserve légale : 0 euros.

Duquel se rajoute le report à nouveau créditeur : 261 528 euros.

Soit un bénéfice distribuable de 372 932 euros.

Aux associés au titre de distribution de dividendes : 0 euro.

Au report à nouveau : 372 932 euros.

Soit un report à nouveau s'élevant ainsi à 372 932 euros.

L'associée unique prend acte qu'il n'a pas été pratiqué de distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé il a été conclu entre la société, son Président et son associé unique les conventions réglementées, au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce, suivantes :

un avenant n° 2 daté du 23 février 2017 permettant à la Société d'adhérer à la convention d'animation et de prestations de services en date du 29 juillet 2015 qui avait été conclue entre la société CIRCET GROUPE et plusieurs autres sociétés membre du groupe de sociétés contrôlé par cette société.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

L'Associée Unique



①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **CIRCET SERVICES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **103 AVENUE D'ITALIE 75013 PARIS** Durée de l'exercice précédent : **09**

Numéro SIRET : **53359102000045** Néant ☐

		Exercice N clos le	
		[31/12/2017]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
		5 884 074	169 311
		5 714 763	
Renvois : (1) Dont droit au bail ;		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ;	(3) Part à plus d'un an ;
CP		CR	
Clause de réserve de propriété :		Stocks	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		CIRCET SERVICES		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 330 000)			DA	330 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	33 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	261 528	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	111 404	
	Subventions d'investissement			DJ	50 515	
Provisions réglementées *			DK			
TOTAL (II)			DL	786 447		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	94 824	
	Provisions pour charges			DQ	10 710	
TOTAL (III)			DR	105 534		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 426 388	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	20	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 900 756	
	Dettes fiscales et sociales			DY	476 463	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	19 156	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	4 822 783		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 714 763		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 822 783	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES				Exercice N				Néant ☐ *		
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	296 466	FB	14 171	FC	310 637	
	Production vendue	biens *		FD		FE		FF		
		services *		FG	1 858 386	FH		FI	1 858 386	
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	2 154 852	FK	14 171	FL	2 169 023	
	Production stockée *							FM		
	Production immobilisée *							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	2 812 437	
	Autres produits (1) (11)							FQ	1 437	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	4 982 897	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	3 051 395	
	Variation de stock (marchandises) *							FT	(418 055)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	650	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	503 842	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	94 163	
	Salaires et traitements *							FY	1 006 960	
	Charges sociales (10)							FZ	412 761	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	57 670	
			- dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	5 792		
	Autres charges (12)							GE	2 172	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	4 717 350	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									GG	265 546
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)									GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									GW	265 546

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CIRCET SERVICES		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 009		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	15 375		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	18 384		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	42 963		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	94 824		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	137 787		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(119 403)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	34 739		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	5 001 280		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	4 889 876		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	111 404		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	10 389	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 812 437	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
DIVERS PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			42 183	3 009			
QUOTE PART. SUBV. INVEST. VIREE AU RESULTAT				15 375			
PENALITES ET AMENDES			780				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES			94 824				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES										Néant ☐		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
								Consécutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		C2		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	385 000	KE		KF	1 388 000	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	5 613	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	383 860	KW		KX	384 808	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	28 849	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	418 322	LO		LP	384 808	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8O		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	19 502	IU		IV	37 372		
TOTAL IV					LQ	19 502	LR		LS	37 372		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	822 824	OH		OJ	1 810 180	
CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		ID		LV	1 773 000	IX	1 773 000	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	5 613	ML	5 613	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU		MM	768 668	MN	768 668	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	28 849	MT	28 849	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	803 130	NH	803 130	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		
	Autres participations					IO		OX		OY		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	56 874	2F	56 874	
	TOTAL IV					I3		NJ	56 874	NK	56 874	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	2 633 004	OL	2 633 004	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale co fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPRÉSENTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICESNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	5 613	QA		QB	5 613	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	92 794	QE	53 967	QF	146 761	QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	13 234	QM	3 703	QN	16 936	QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU	111 641	QV	57 670	QW	169 311	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	111 641	ØP	57 670	ØQ	169 311	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mar. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à éteindre						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES						Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	94 824	4C	4D	94 824
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	10 710	4Z	5A	10 710
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P		5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T		5U	5V	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X		5Y	5Z	
	TOTAL II	5Z	TV	105 534	TW	TX	105 534
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6Q	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	6X	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6Y	6Z	7A	7B		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	105 534	UC	UD	105 534
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	5 792	UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ	94 824	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
		56 874	56 874	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	1 706 780	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY	7	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	33 786
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	64 796
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	68 448	
	Charges constatées d'avance	VS	18 446	
	TOTAUX		VT	1 949 137
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 900 756	
Personnel et comptes rattachés		8C	179 711	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	132 526	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	158 694	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 532	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	1 426 388	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 156	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	4 822 763	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 860	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	4 775		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	552		WB		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de location d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		RB			WC		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)										
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							18
		- Imposées au taux de 0 %							ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions							WD		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 * et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	5 792			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage :										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	
158 042										WS	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
			- Imposées au taux de 0 %							WH	
			- Imposées au taux de 19 %							WP	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
			- Imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA				
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY	
	Majoration d'amortissement *									XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 144 septies		L2	Autres entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5		
	Pôle de compétitivité - (Lignes CICE (art. 44 quinquies))		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense 144 terdecies		PA		
	Zone franche urbaine 11 (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	XG			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
TOTAL II										XH	
53 825										XJ	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL III	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (II moins II)		XL	104 217		XL				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		déficit (II moins I)		ZL			XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	104 217		XO				

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2018

Extension

CIRCET SERVICES

[illegible]

Désignation de l'entreprise CIRCET SERVICES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	119 844	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	145 775	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	120 671		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	266 446		Report à nouveau	ZG	266 446				
								TOTAL II	ZH	266 446	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	49 817	YQ	20 731		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERES	- Sous-traitance							YT	28 771		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	217 415	XQ	218 967		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	109 441		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisa- tions syndicales et professionnelles)				ES		ST	146 662		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	503 842			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	8 490		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	85 673		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	94 163			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	922 310		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	640 766		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*							OB	938 926		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*							ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé*	XP					- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RII			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)		(A)	(B) Ventilation par tranche	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES

Formulaire déposé au titre de l'IR

FII

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 4				
	différente (art. 39 quaterdecies N - 5				
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) N - 6				
	(à préciser) au titre de : N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.



Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

11

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % :

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ② :Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ③ :

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme (3) À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H (7)
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CIRCET SERVICES		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

Désignation de l'entreprise: CIRCET SERVICES										Néant ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, Indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017										Données en nombre de mois: 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	2 169 023
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	2 169 023
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	1 437
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	418 055
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	2 491 860
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	2 911 352
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	3 111 182
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	226 901
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	2 172
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	3 340 255
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	1 740 120
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	1 740 120
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	2 169 023
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	35,00
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation										HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel *										YP	35,00
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 53359102000045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIRCET SERVICES

ADRESSE (voie) 53 AVENUE D'ITALIE

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3300

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination SMS HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 480495282 % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 1980

Adresse : N° 116 Voie BD DU MONT-PARNASSE

Code Postal 75014 Commune PARIS Pays

Forme juridique S.A.S. Dénomination CIRCET RESEAUX

N° SIREN (si société établie en France) 812690031 % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 1310

Adresse : N° 53/57 Voie AVENUE D'ITALIE

Code Postal 75013 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 0

Naissance: Date 12/03/1964 N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



(1)

Néant ☒

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

5 3 3 5 9 1 0 2 0 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CIRCET SERVICES

ADRESSE (voie)

53 AVENUE D'ITALIE

CODE POSTAL

75013

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
CIRCET SERVICES 53 AVENUE D'ITALIE 75013 PARIS			
SIRET	5 3 3 5 9 1 0 2 0 0 0 0 4 5	Mét:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	PRESTATAIRE MULTIMEDIA	SI vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	104 217	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer:	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS AGRI EXPERTS 6 ALLÉE PROMÉTÉE LES PROPYLEES II 28000 CHARTRES Tél: 0237217022	BOURBON PHILIPPE 6 ALLÉE PROMÉTÉE - LES PROPYLEES II 28000 CHARTRES Tél: 0237217022
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 09042018 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: CIRCET RESEAUX PRESIDENT
	Signature:
Tél:	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 206S-SD

[illegible]

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
CIRCET - SERVICES 533591020			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC			768 931
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			53 825
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SFA

! Certifié conforme

EXPERTS-COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES

CIRCET SERVICES SASU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Ce rapport contient 21 pages



CIRCET SERVICES SASU

Siège social : 53, avenue d'Italie – 75013 PARIS
Capital social : €330.000
R.C.S. PARIS : 533 591 020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'associée unique de la société CIRCET SERVICES SASU,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIRCET SERVICES SASU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels intitulée « Principes comptables généraux » qui expose le changement de méthode comptable relatif aux engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les immobilisations, les créances clients, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS À L'ASSOCIÉE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

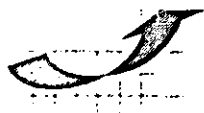
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Strasbourg, le 23 mai 2018

SFA STIRNWEISS FINCK ET ASSOCIÉS
Commissaire aux comptes



Michel BONI

Bilan Actif

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)	1 773 000,00		1 773 000,00	385 000,00
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	5 613,42	5 613,42		
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	797 516,60	163 697,58	633 819,02	306 681,19
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	56 874,06		56 874,06	19 501,74
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 633 004,08	169 311,00	2 463 693,08	711 182,93
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	554 001,57		554 001,57	135 946,13
Avances et acomptes versés sur commandes				8 203,96
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	1 706 779,86		1 706 779,86	661 405,10
Autres créances	167 037,30		167 037,30	326 635,35
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	804 805,31		804 805,31	89 134,34
Charges constatées d'avance (3)	18 446,00		18 446,00	10 293,00
ACTIF CIRCULANT (II)	3 251 070,04		3 251 070,04	1 231 617,88
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	5 884 074,12	169 311,00	5 714 763,12	1 942 800,81
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan Passif

	31/12/2017	31/12/2016
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	330 000,00	330 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	33 000,00	33 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	261 528,02	145 774,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	111 403,93	120 671,09
Subventions d'investissement	50 514,58	65 889,58
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES (I)	786 446,53	695 335,60
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	94 824,00	
Provisions pour charges	10 710,00	
PROVISIONS (III)	105 534,00	
DETTES FINANCIÈRES (1-3)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 426 387,61	7 353,53
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19,90	19,90
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 900 756,11	1 023 669,50
Dettes fiscales et sociales	476 462,76	215 407,40
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 156,21	1 014,88
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES (IV)	4 822 782,59	1 247 465,21
Écart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	5 714 763,12	1 942 800,81

(1)	Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	4 822 782,59	1 247 465,21
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	31/12/2017			31/12/2016
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	310 637,02		310 637,02	44 049,68
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 858 385,78		1 858 385,78	448 502,38
Chiffres d'affaires nets	2 169 022,80		2 169 022,80	492 552,06
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 812 437,21	1 208 111,93
Autres produits			1 436,50	526,40
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			4 982 896,51	1 701 190,39
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises			3 051 395,19	488 577,98
Variation de stock			-418 055,44	-135 946,13
Achats de matières premières et autres approvisionnements			650,00	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			503 841,59	158 099,34
Impôts, taxes et versements assimilés			94 163,43	11 536,14
Salaires et traitements			1 006 960,46	735 048,66
Charges sociales			412 761,02	247 624,05
Dotations aux amortissements sur immobilisations			57 670,17	25 308,95
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 792,00	
Autres charges			2 171,78	95,10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			4 717 350,20	1 530 344,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			265 546,31	170 846,30
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			265 546,31	170 846,30

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 008,67	18 000,00
Sur opérations en capital	15 375,00	11 531,25
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	18 383,67	29 531,25
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 963,05	59 956,50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 248,96
Oérations exceptionnelles aux amortissements et provisions	94 824,00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	137 787,05	62 205,46
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	-119 403,38	-32 674,21
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	34 739,00	17 501,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 001 280,18	1 730 721,64
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 889 876,25	1 610 050,55
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	111 403,93	120 671,09
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier	10 388,85	6 892,20
(6) Dont Crédit-bail immobilier		



ANNEXE



Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite-changement de méthode

La Société CIRCET SERVICES a changé de méthode quant à la prise en compte de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite.

En effet pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, cet engagement avait été porté au sein de l'annexe des comptes annuels.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'engagement est comptabilisé au sein du compte de résultat pour un montant de 5.792 € correspondant à l'accroissement de l'engagement pour l'année 2017.
Le montant de l'engagement déterminé au 1^{er} janvier 2017 a, quant à lui, été porté au compte report à nouveau créditeur pour un montant de 4.918 € conformément aux dispositions légales



Règles et méthodes comptables

Autres immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial d'Antony a été acquis à titre onéreux le 15 juillet 2011 pour un montant de 140 000€.

Le fonds commercial de Montrouge a été acquis à titre onéreux le 30 septembre 2011 pour un montant de 103 000€.

Le fonds commercial de Créteil a été acquis à titre onéreux le 1^{er} octobre 2012 pour un montant de 142 000€.

Le fonds commercial de Saumur a été acquis à titre onéreux le 20 juillet 2017 pour un montant de 293 500€.

Le fonds commercial de Laval a été acquis à titre onéreux le 1^{er} septembre 2017 pour un montant de 220 000€.

Le fonds commercial de Flers a été acquis à titre onéreux le 1^{er} septembre 2017 pour un montant de 280 000€.

Le fonds commercial d'Argentan a été acquis à titre onéreux le 1^{er} septembre 2017 pour un montant de 90 000€.

Le fonds commercial de Chateaubrian a été acquis à titre onéreux le 20 juillet 2017 pour un montant de 204 500€.

Le fonds commercial de Rueil a été acquis à titre onéreux le 12 septembre 2017 pour un montant de 300 000€.

Le règlement 2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art.214-3). En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art.214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué.

Ce test n'a pas mis en évidence une perte de valeur.

Le changement de réglementation issu de la première application du règlement n°2015-06 est donc sans impact sur les comptes de la société au 31 décembre 2017.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.



Règles et méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires d'achat, sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

Une dépréciation est effectuée sur les produits dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan actif

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Dépréciations	Valeur nette	Taux
Fonds acheté Fonds réévalué Fonds reçu en apport	1 773 000		1 773 000	
TOTAL	1 773 000		1 773 000	

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	385 000	1 388 000		1 773 000
Immobilisations corporelles	418 322	384 808		803 130
Immobilisations financières	19 502	37 372		56 874
TOTAL	822 824	1 810 180		2 633 004

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	111 641	57 670		169 311
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	111 641	57 670		169 311



Nature des biens Immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commerce antony	140 000	0	140 000	Non amorti
Fonds commerce montrouge	103 000	0	103 000	Non amorti
Fonds commerce creteil	142 000	0	142 000	Non amorti
Fonds de commerce saumur	293 500	0	293 500	Non amorti
Fonds de commerce laval	220 000	0	220 000	Non amorti
Fonds de commerce fliers	280 000	0	280 000	Non amorti
Fonds de commerce argentan	90 000	0	90 000	Non amorti
Fonds de commerce chateaubrian	204 500	0	204 500	Non amorti
Fonds de commerce rueil	300 000	0	300 000	Non amorti
Installations italie	3 302	3 302	0	3 ans
Installations antony	2 312	2 312	0	3 ans
Amenagements antony	174 530	48 687	125 843	10 ans
Amenagements montrouge	139 031	42 414	96 618	10 ans
Amenagements creteil	70 299	41 625	28 674	De 8 à 10 ans
Amenagements laval	60 000	2 000	58 000	10 ans
Amenagements fliers	70 000	2 333	67 667	10 ans
Amenagements argentan	40 000	1 333	38 667	10 ans
Amenagements chateaubrian	51 900	2 321	49 579	10 ans
Amenagements saumur	100 100	4 477	95 623	10 ans
Amenagements rueil	62 808	1 571	61 237	10 ans
Materiel de bureau/informatique	7 319	7 319	0	3 ans
Materiel bureau/informatique creteil	4 856	2 121	2 735	3 ans
Mobilier montrouge	609	83	526	8 ans
Mobilier creteil	16 064	7 413	8 651	8 ans
TOTAL	2 576 130	169 311	2 406 819	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	56 874		56 874
Actif circulant et charges d'avance	1 892 263	1 892 263	
TOTAL	1 949 137	1 892 263	56 874

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	230 945
Autres créances	16 464
Disponibilités	
TOTAL	247 409

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3300	100,00	330 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3300	100,00	330 000

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges		105 534			105 534
TOTAL		105 534			105 534

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 426 388	1 426 388		
Fournisseurs	2 900 756	2 900 756		
Dettes fiscales et sociales	476 463	476 463		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	19 156	19 156		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 822 763	4 822 763		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	5 544
Dettes fiscales et sociales	137 553
Autres dettes	
TOTAL	143 097



Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	310 637	14,32 %
Prestations de services	1 858 386	85,68 %
TOTAL	2 169 023	100.00 %

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant HT
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	2 820,00
-Autres honoraires facturés	
TOTAL	2 820,00



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité des entreprises

Le CICE est comptabilisé en fonction de l'engagement des charges de rémunérations éligibles.

Il a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Le montant inscrit en compte de résultat au cours de l'exercice est de 53 825 €.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, Il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, et de reconstitution du fonds de roulement.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

SAS CIRCET GROUPE
25 Avenue de l'Opéra
75001 PARIS
Siren 812 347 763



Éléments concernant les entreprises liées

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés		(1 630)	
Autres créances		51 984	
Compte courant associés			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total créances		50 354	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Compte courant associés		1 425 584	
Dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 992	1 549 503	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 893		
Total dettes	90 885	2 975 087	



Engagements financiers

Catégories d'engagements	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés :						
Avals, cautions et garanties donnés						
Effets escomptés non échus						
Créances professionnelles cédées (Dailly)						
Sûretés réelles consenties						
Autres engagements						
TOTAL						
Engagements reçus :						
Avals, cautions et garanties reçues						
Créances garanties						
Autres engagements						
TOTAL						
Engagements réciproques :						
Abandons de créances conditionnelles						
Intérêts à échoir sur emprunts						
Engagements de crédit-bail mobilier	20 731					20 731
Engagements de crédit-bail immobilier						
TOTAL	20 731					20 731



Informations relatives au crédit-bail

Redevances payées	Antérieures	De l'exercice	Cumulées
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations	14 935	10 389	25 324
TOTAL	14 935	10 389	25 324

Redevances restant dues	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Immobilier Matériel et outillage Autres Immobilisations	12 068	8 664		20 731
TOTAL	12 068	8 664		20 731

Valeurs résiduelles	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations		3 913		3 913
TOTAL		3 913		3 913

Coût total du crédit-bail	Total
Immobilier Matériel et outillage Autres immobilisations	49 968
TOTAL	49 968

